

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4364**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'un terrain nu situé 320-322, cours Emile Zola et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4364**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé 320-322, cours Emile Zola et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Emile Zola à Villeurbanne, inscrit en emplacement réservé pour équipements publics n° 62 au plan local d'urbanisme (PLU), la Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu, située 320-322, cours Emile Zola à Villeurbanne et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, d'une superficie totale de 165 mètres carrés environ, à détacher d'une parcelle de terrain de plus grande étendue, cadastrée BS 118, aménagée en trottoir public.

Aux termes du compromis, la SA d'HLM Alliade habitat céderait cette parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 75 € le mètre carré de terrain, soit un montant de 12 375 € pour 165 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 12 375 €, soit 75 € par mètre carré de terrain, d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie totale de 165 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une parcelle de terrain de plus grande étendue, cadastrée BS 118, située 320-322, cours Emile Zola à Villeurbanne et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat dans le cadre du projet de réaménagement dudit cours.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2055, le 12 septembre 2011 pour la somme de 855 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 12 375 € correspondant au prix de l'acquisition et de 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.